

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 04-07-2019

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Valérie EYMARD, Marcel ALGOUD.

Absent(s) excusé(s) : Jean-François BOUVAT (pouvoir donné à Marcel ALGOUD).

Absent(s) non excusé(s) : Christine COTTIN, Jacques L'HUILLIER.

A été nommé secrétaire de séance : Valérie EYMARD

Approbation du procès-verbal du 23-05-2019

Approuvé à l'unanimité.

Date du prochain conseil municipal : 26-09-2019 à 20H00

Rajout à l'ordre du jour : Convention archivage avec le CDG 26 - Approuvé à l'unanimité

Présentation du projet au Chalet des Ours au plateau de Beure

Suite à la demande de raccordement au réseau électrique du Chalet des Ours par le Groupement Forestier Montagne de Bure, Monsieur le Maire a invité M. Jean-Pierre ALGOUD afin qu'il présente son projet. Christophe Morini rappelle qu'une demande de raccordement a été faite par M. Algoud en janvier 2019 à laquelle il a été répondu par la négative, au motif qu'une alimentation de type solaire photovoltaïque comme celle mise en place dans certains chalets du plateau, semblerait plus adaptée.

La commune a par la suite reçu un courrier d'avocat missionné par M. Algoud mettant en avant la création d'un projet d'éco tourisme dans ce chalet d'où la demande de raccordement.

Pour comprendre au mieux ce projet il a été demandé à M. Algoud de venir le présenter lors de ce conseil.

Après une longue introduction sur le devenir de la civilisation occidentale fait par M. Algoud puis une brève présentation du projet (accueil de groupes non payant pour les initier à la faune, la flore, la topologie/géologie et l'apprentissage de la vie dans la nature), lors des échanges :

- C. Morini fait part de la légitime inquiétude de la commune sur de futures autres demandes concernant l'eau, la voirie ...
- Pourquoi ne pas mettre du photovoltaïque : M. Algoud craint le vol des équipements.
- Pourquoi un raccordement au réseau électrique pour des projets de stages d'apprentissage de la vie dans la nature et de communication entre les être vivants dans la forêt ?
- M. Algoud rappelle que la plus grande partie des terrains de la piste des Econdus appartiennent à ce groupement forestier et qu'il avait donné son aval pour les utiliser. Il trouve incompréhensible que la municipalité se questionne sur le bien-fondé de sa demande.

M. Algoud souhaitant un comité de pilotage du projet regroupant le CRPF, l'ONF et le PNRV, il est décidé qu'un avis sur son projet leur soit demandé.

Bois abattu piste sous le télésiège au Col de Rousset

Les personnes ayant demandé la possibilité de prendre ce bois se sont désistées. Il est donc décidé de la laisser tel quel et de demander à l'EPIC de regrouper les bois la prochaine fois.

Cantine scolaire - Tarifs au 01/09/2019

Les repas sont achetés au collège de La Chapelle. Le Département étant dans une logique d'augmentation progressive du prix du repas (acheté à ce jour 5,09 € par la commune), sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe à compter du 1^{er} septembre 2019 le prix du repas de la cantine scolaire comme suit :

⇒ Ticket à l'unité : 4,70 €

⇒ Carte de 10 repas : 47,00 €

Eglise du village

Suite à de nombreuses dégradations de l'enduit se trouvant sur les façades de l'église, il avait été demandé à l'entreprise Combier de réaliser des travaux de remise en état sans quoi la commune se verrait dans l'obligation de faire constater les malfaçons par un huissier de justice et de lancer une procédure juridique.

L'ensemble des désordres évoqués ont été constatés par l'entreprise Combier sur place le 18/06 dernier. Ce dernier a alors proposé de reprendre les soubassements en enlevant les enduits et en dégarnissant les murs avant l'été de façon à les faire sécher.

A l'automne une solution durable sera proposée à la commune et réalisée en fonction du résultat et de la qualité des pierres ainsi dégagées.

Adhésion au service archivage du Centre de Gestion de la Drôme

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service d'archivage proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme (dit le « CDG26 »).

Une convention d'adhésion à ce service, pour la période du 01-01-2020 au 31-12-2022 détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, sera conclue avec le CDG 26.

Le nombre de journées d'intervention proposé est de 3/an avec une base forfaitaire (revue annuellement) de 205 € pour l'année 2020 par jour de travail effectif (7,23h/jour).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide et autorise le Maire à signer la convention Archivage avec le CDG 26 pour la période du 01-01-2020 au 31-12-2022 dans les conditions définies ci-dessus.

Questions diverses

*Départ à la retraite de Régine Bonier notre factrice :

Pour la remercier de toutes ces années passées au service des habitants de St Agnan, de sa gentillesse et de sa disponibilité, un bon repas pour 2 personnes à l'Auberge du Colet lui a été offert par la municipalité.

*Marquage au sol du carrefour de l'école au multiservices :

Suite à la reprise de la chaussée par le Département il a été nécessaire de refaire le marquage au sol. Par la même occasion l'écluse mise en place pour le ralentissement des véhicules a été déplacée un peu plus vers l'école de façon à moins surprendre les automobilistes qui arrivent du côté de Chabottes avec une visibilité plus importante. Pour se rendre à l'école 3 passages piétons ont été matérialisés.

*Trésoreries de la Drôme :

La Direction Générale des Finances Publiques de la Drôme a décidé de restructurer ses services avec pour conséquence la fermeture de nombreuses trésoreries rurales de proximité dont celle de La Chapelle (qui avait été maintenue suite à la fermeture de celle du Royans il y a environ 1 an ½) au profit des Maisons des Services Publics.

Les élus de la CCRV ont demandé à rencontrer le directeur de la DGFIP (avec qui la discussion semble compliquée) car ces projets de fermetures vont à l'encontre du maintien des services de proximité.

*Repas des habitants :

Christophe Morini propose de faire le repas des habitants version 2019 en septembre à la nouvelle Place du Petit Tonneau avec la projection d'un film le soir sur le mur.

*Départ de Stéphanie Oliver :

Après plusieurs années en poste au Collège de La Chapelle, Stéphanie Oliver vient d'obtenir un poste durable. Moyennant quoi elle vient de poser sa démission pour la fin du mois d'août. Avant un nouveau recrutement, un point doit être fait sur le service de la garderie périscolaire.

*Parcelle F674 Rousset :

Cette parcelle a été fléchée, à l'époque, comme emplacement réservé lors du passage au PLU pour l'implantation d'une éventuelle station d'épuration. Ce projet n'est plus d'actualité. Elle va surement être proposée à la vente par son actuel propriétaire. Christophe Morini propose à la municipalité de l'acquérir puisque de toute façon elle est exclusivement destinée à un projet d'intérêt public.

*CCAS ferme des Berts : A titre d'information le maire précise que la fin du bail est en 2020. Sa reconduction est tacite pour la totalité de l'exploitation.

Valérie Eymard précise qu'il est nécessaire de faire un appel à candidature pour tout éventuelle personne qui souhaiterait s'installer.

Par ailleurs le CCAS devra se positionner sur le devenir des bâtiments.

Une prochaine réunion du CCAS est fixée le 22 juillet prochain à 18h.

*Comité Sport et Neige :

Il est rappelé que depuis 6 ans la commune participe à la promotion du Comité Départemental des Sports de Neige (200 €/an pour faire figurer le logo de la commune sur leur bus). Une nouvelle convention de partenariat est proposée pour une durée de 3 ans à compter de l'année prochaine.

La municipalité décide de ne pas renouveler pour l'instant ce partenariat du fait des prochaines élections.

*Photocopieurs :

Suite à un changement de photocopieur pour cause de mauvais fonctionnement du précédent encore sous contrat, la société Infinity Bureautique propose de refaire un nouveau contrat pour se mettre en conformité avec le copieur qui nous a été attribué. La proposition faite ne satisfaisant pas la municipalité une négociation est à faire.

*Ecole :

Yves Baudrier informe qu'une rencontre inter écoles (10 écoles) est programmée cette fin de semaine pour le projet Parc.

*Panneaux Région :

Valérie Eymard demande s'il est possible d'enlever les panneaux de la Région aux entrées du village. Ces panneaux ne peuvent être enlevés pour l'instant car la Région a subventionné de nombreux projet en 2018, que de nouvelles demandes sont faites pour 2019 et que c'est une obligation que de les mettre pour avoir les aides.

Néanmoins on regrette qu'il soit impossible d'avancer sur une signalétique touristique et commerciale et qu'en même temps il soit possible de parsemer la Départementale de panneaux de la Région.

*Station Col de Rousset :

L'EPIC a installé un chalet (les anciennes toilettes sèches du parking du Plateau de Beure) dans le centre de la station en tant que billetterie. Aucune demande d'urbanisme n'a été faite à ce sujet. Des précisions seront demandées.

*Filambule de St Martin : Celui-ci doit être démonté pour cause de vétusté (après 5 ans). Christophe Morini, représentant de la CCRV auprès de l'EPIC, s'offusque de ne pas en avoir été informé lors des réunions de l'EPIC et de l'avoir appris dans la rue par un prestataire touristique. De plus certaines autres solutions auraient pu être trouvées. Une réunion de l'EPIC avec les élus du territoire et les socio-professionnels a été programmée pour septembre.

Séance terminée à 22h00.